



LOGEMENTS ALTERNANTS

ANNEE 2022 - 2023

Formulaire de désistement

(Résidence AZIYADÉ – ALTERNANTS – uniquement)

Je soussigné(e) (nom et prénom de l'étudiant alternant)

.....

Souhaite annuler la réservation effectuée pour la résidence AZIYADÉ – Alternants

Pour la période du Au

- Si l'annulation intervient :

- Entre 1 et 5 jours avant le début du séjour, une pénalité égale au montant de la réservation restera acquise au prestataire.
- Entre 6 et 10 jours avant le début du séjour, une pénalité égale au montant de 3 nuitées restera acquise au prestataire
- entre 11 et 30 jours avant le début du séjour, une pénalité égale au montant de 2 nuitées restera acquise au prestataire

Je sollicite le remboursement de la réservation de laquelle seront éventuellement déduits les frais d'annulation.

Je joins un R.I.B (relevé d'identité bancaire) pour le remboursement éventuel.

Fait à (ville) Le (date)

Signature de l'étudiant :

Attention : le CROUS procédera au remboursement des sommes dues dans un délai de 2 mois.

Document à adresser par mail à : residencealternants17@crous-poitiers.fr